

Un bon étang à gibier

L'étang reste une pièce maîtresse pour les passionnés de chasse au gibier d'eau. Mais tous les plans d'eau ne se valent pas. Une analyse rigoureuse s'impose.



JEAN-FRANÇOIS ARCANGER / NATURIMAGES

Sa qualité résulte de nombreux facteurs à bien identifier avant achat.

“Un bon étang pour la chasse ne se limite pas à la présence d'eau. Il doit bien sûr être en règle et s'inscrire dans un écosystème favorable, avec des zones de gagnage, de repos, d'abri et de reproduction pour attirer durablement le gibier d'eau : sarcelles, canards, bécassines...” Benjamin Zimmer et Olivier Dauphin, codirecteurs de l'agence Domaines & Forêts, aident des passionnés à concrétiser leurs projets. « Couloirs de migration, profondeur, superficie, présence de la faune, d'îlots, de bois en bordure ou de plaines agricoles... tout compte dans l'analyse d'un étang. La topographie, l'accessibilité, les servitudes environnementales, la présence d'espèces invasives, les risques liés à l'eutrophisation, la qualité du sol et la flore aquatique

doivent également être évalués », détaillent les spécialistes.

Des aménagements contribuent à optimiser le potentiel d'accueil initial. « Une mise à sec périodique forme un excellent outil de gestion : elle oxygène les vases, favorise la repousse végétale et réduit les parasites. On peut aussi semer des graines (blé, avoine, maïs, graminées) sur les bordures humides pour attirer davantage d'espèces », confie Benjamin Zimmer. « Bien intégrés au paysage, les postes pour appelants ou cages de rappel permettent, quant à eux, une pratique raisonnée », ajoute Olivier Dauphin. Mais « chaque aménagement doit s'inscrire dans un équilibre entre l'attractivité cynégétique et le respect des milieux ».

Un cadre légal à connaître

Si la classification d'un étang en eaux libres ou en eaux closes n'a pas d'implication directe pour la chasse – alors qu'elle en a pour la pêche –, il convient néanmoins avant tout achat de s'assurer de la légalité d'une pièce d'eau et de connaître son régime juridique (voir le *Chasseur français* de septembre 2025). « Des acheteurs ont déjà eu la mauvaise surprise de découvrir, au moment de l'acquisition, que l'étang qu'ils convoitaient n'était ni déclaré ni conforme à la loi sur l'eau. Dans certains cas, les autorités ont exigé le rebouchage pur et simple du site », avertissent Benjamin Zimmer et Olivier Dauphin.

CONSEILS D'EXPERTS

Domaines & Forêts, agence spécialisée en foncier rural : 6, rue de la Ringouaire 36110 Brion. 02.54.07.78.61

- Concilier un projet de chasse et un projet de pêche sur le même étang est tout à fait envisageable, à condition d'en penser l'usage de manière saisonnière.
- Pour éviter tout dérangement, la pêche doit s'effectuer en dehors des périodes de chasse, notamment avant la migration ou pendant les phases de repos des oiseaux.
- Il est également nécessaire de préserver des zones calmes, de respecter des périodes de tranquillité, et d'adapter les accès.
- Cette bonne coordination permet de tirer le meilleur parti de l'étang tout en respectant la faune.

Posez-nous vos questions ! Une interrogation ? Un doute ? Un cas particulier ? N'hésitez pas. Écrivez au *Chasseur français* : lechasseur.francais@reworldmedia.com ou le *Chasseur français* – 40, avenue Aristide-Briand – 92220 Bagneux.